

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 28 mars 2024

Membres du Conseil Municipal : 23
Présents : 18
Votants : 22
Absents : 5
Procurations : 5

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, Mme ARNAUD Sandrine, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène

Procurations :

Mme SIRVEN Françoise donne procuration à Mme FERRERES France
Mme JACQUEMIN Monique donne procuration à Mme ARNAUD Sandrine
Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à M. FOURNEAU Julien
M. BELLOC Didier donne procuration à M. DEBARGE Francis
Mme BAECKEROOT Marie-Hélène donne procuration à M. MERCIER Philippe

Objet : VIE ASSOCIATIVE – Subvention exceptionnelle à l'APE

Mme Houvenaghel-Defoort, adjointe à la vie associative, informe les membres du conseil d'une demande de subvention exceptionnelle de l'APE pour l'organisation du marché de Noël du 2 décembre 2023.

Ce dossier a été examiné par la commission « Vie associative » le 9 janvier qui propose une aide de 200 €.

L'aide sera versée à la fourniture des factures correspondant au montant de la subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (Mme Arnaud ne prend pas part au vote) :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'APE pour l'organisation du marché de Noël du 2 décembre 2023, d'un montant de 200,00 €
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le



Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES